

Cote du document: EB 2012/106/R.5
Point de l'ordre du jour: 6 a)
Date: 23 août 2012
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du président du Comité de l'évaluation sur la soixante-douzième session

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Luciano Lavizzari
Directeur du Bureau indépendant
de l'évaluation du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2274
courriel: l.lavizzari@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef du Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent sixième session
Rome, 20-21 septembre 2012

Pour: **Examen**

Rapport du président du Comité de l'évaluation sur la soixante-douzième session

1. Le présent rapport rend compte des délibérations de la soixante-douzième session du Comité de l'évaluation, qui s'est tenue le 17 juillet 2012.
2. Tous les membres du Comité ont participé à la session (Brésil, Canada, Égypte, Finlande, Inde, Indonésie, Luxembourg, Nigéria et Norvège). Ont pris part à la réunion des observateurs de la Chine et des États-Unis d'Amérique. Au Comité se sont joints le Vice-Président adjoint du FIDA, responsable des programmes au Département gestion des programmes (PMD); le Directeur du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE); le Secrétaire du FIDA; le Responsable principal des stratégies de développement; et d'autres fonctionnaires du FIDA.
3. M. Basel al Kayed, Conseiller (Royaume hachémite de Jordanie), et M. Inder Sud, Chef de l'équipe de consultants chargée de l'évaluation du programme de pays (EPP) pour la Jordanie, ont pris part aux débats dans le courant de la journée pour l'examen du point de l'ordre du jour les intéressant.
4. Neuf points étaient inscrits à l'ordre du jour: i) élection du président du Comité de l'évaluation; ii) projet de procès-verbal de la soixante et onzième session du Comité de l'évaluation; iii) aperçu du programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2013 et plan indicatif pour 2014-2015 d'IOE; iv) évaluation du programme de pays pour la Jordanie; v) évaluation de la performance du Projet de développement rural à assise communautaire dans les provinces de Kampong Thom et Kampot au Cambodge; vi) Rapport du Président sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation et sur les suites données par la direction (PRISMA), et observations d'IOE; vii) projet de rapport du président sur la visite du Comité au Ghana; viii) stratégie du FIDA en matière de partenariats, et observations d'IOE; et ix) questions diverses.
5. Afin de permettre aux membres du Comité d'examiner plus en détail les autres points de l'ordre du jour, il a été décidé de reporter l'analyse de l'évaluation de la performance du Projet de développement rural à assise communautaire dans les provinces de Kampong Thom et Kampot au Cambodge à la soixante-treizième session du Comité, en octobre 2012.
6. S'agissant du projet de rapport du président sur la visite du Comité au Ghana, il a été également décidé d'inviter les membres du Comité qui ont participé à cette visite à transmettre leurs observations au président du Comité par courriel d'ici au 23 juillet; ces observations seront prises en compte dans la version finale du document qui sera présenté à la cent sixième session du Conseil d'administration, en septembre 2012.
7. **Élection du président du Comité de l'évaluation.** Le Comité, à l'unanimité, a élu l'Inde à la présidence du Comité de l'évaluation jusqu'en avril 2013. Ensuite, l'Indonésie assurera la présidence jusqu'à la fin du mandat du Comité, en avril 2015.
8. **Projet de procès-verbal de la soixante et onzième session du Comité de l'évaluation.** Le Comité a examiné le document EC 2012/72/W.P.3, dans lequel était consigné le procès-verbal de la soixante et onzième session du Comité de l'évaluation, aux fins d'approbation par ses membres.
9. Le Comité a approuvé le procès-verbal de sa soixante et onzième session, auquel a été apportée la modification proposée par le Canada pour justifier son absence à ladite session, dont il avait en fait avisé le Comité à l'avance.

10. **Aperçu du programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2013 et plan indicatif pour 2014-2015 d'IOE.** Le Comité a examiné le document EC 2012/72/W.P.4, qui contenait l'aperçu du programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2013 et le plan indicatif pour 2014-2015, établis par IOE.
11. Le Comité a marqué dans l'ensemble son accord avec les objectifs proposés par IOE, les résultats au niveau des divisions, et le programme de travail et budget pour 2013. Il s'est également déclaré favorable à la proposition concernant les besoins d'IOE en ressources humaines. Les précisions qui avaient été demandées ont été apportées au sujet de la représentation équilibrée des femmes et des hommes parmi les administrateurs d'IOE.
12. La possibilité de réaliser en 2014-2015 une évaluation conjointe du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), a été examinée. Le Comité a réfléchi à l'intérêt que présentait une telle évaluation et a demandé de plus amples renseignements. IOE effectuera une enquête complémentaire et présentera une proposition plus précise en octobre, après consultation avec le Bureau de l'évaluation de la FAO.
13. S'agissant de l'évaluation des résultats du processus de reconstitution, IOE a noté que des évaluations analogues avaient été menées par des services indépendants d'évaluation appartenant à d'autres organisations, notamment la Banque africaine de développement et la Banque mondiale. Avant qu'IOE n'entreprenne cette évaluation importante en 2013, de manière que ses résultats soient disponibles pour FIDA10 en 2014, ses objectifs généraux et sa portée seront définis en consultation avec le Comité de l'évaluation, et avec son concours.
14. IOE a fourni des précisions sur la méthodologie qu'il applique actuellement pour les évaluations de l'impact, et a indiqué les dispositions qu'il a prises pour aider la direction à réaliser ce type d'évaluations, qui permettent de mieux connaître le nombre de personnes démunies bénéficiant des opérations du FIDA.
15. Le Comité a demandé des précisions supplémentaires sur la ventilation du budget, notamment sur la part des fonds alloués aux consultants. IOE communiquera les renseignements requis à ce sujet dans le prochain document qu'il présentera en octobre 2012.
16. IOE a expliqué comment étaient mis au point les principaux indicateurs de performance de son cadre de gestion des résultats, y compris les données de référence et les objectifs. Avant la fin de 2012, IOE rendra compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de 2014, et ce faisant il réexaminera, le cas échéant, les données de référence ou les objectifs relatifs aux principaux indicateurs de performance.
17. Sur recommandation du Comité, il a été décidé qu'IOE préparerait une synthèse d'évaluation sur les jeunes, avant celle portant sur le développement pastoral.
18. Le Comité a accueilli avec intérêt la préparation par IOE du rapport de synthèse sur la parité hommes-femmes du Groupe conjoint d'évaluation (ECG) et a invité IOE à transmettre ce rapport aux membres du Comité dès qu'il sera disponible.
19. Le Comité a proposé d'élaborer un mécanisme qui permettrait de faire le point sur ses futurs engagements et décisions.
20. **Rapport du Président sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation et sur les suites données par la direction (PRISMA).** Le Comité a examiné le document EC 2012/72/W.P.7, qui contenait le PRISMA, et les observations d'IOE. Ce document était examiné par le Comité avant sa présentation au Conseil d'administration, prévue en septembre 2012.

21. Le Comité s'est déclaré satisfait de la préparation et de la présentation de ce rapport par la direction du FIDA, ainsi que des observations constructives communiquées par IOE, car il s'agit là d'un outil essentiel pour améliorer au fil du temps la boucle d'apprentissage entre l'évaluation et les opérations.
22. Le Comité a préconisé que, à l'avenir, les recommandations issues d'évaluations de plus haut niveau, en particulier les évaluations au niveau de l'institution, soient mises en évidence dans le PRISMA dans une section spéciale.
23. Le Comité a également demandé que les recommandations formulées dans les rapports d'évaluation qui n'étaient pas approuvées par la direction soient signalées dans le PRISMA.
24. Pour ce qui est de l'affectation du chargé de programme de pays (CPP) pour l'Inde, le Comité a souligné que la direction devrait faire tout son possible pour qu'il soit affecté en Inde à titre prioritaire, sachant notamment que l'Inde représente le portefeuille le plus important du FIDA à l'échelle mondiale.
25. **Évaluation du programme de pays pour la Jordanie.** Le Comité a examiné le document EC 2012/72/W.P.5, qui contenait l'évaluation du programme de pays pour la Jordanie.
26. Le Comité s'est félicité de cette évaluation clairvoyante et a formulé plusieurs observations qui sont récapitulées ci-après, accompagnées des précisions supplémentaires apportées par IOE et par la direction du FIDA.
27. Le Comité a reconnu que les deux derniers programmes d'options stratégiques pour le pays (COSOP) datant de 2000 et de 2007, et en particulier le deuxième, étaient peut-être trop ambitieux, mal conçus et plus ou moins bien mis en œuvre, surtout dans les domaines de la concertation sur les politiques, de la gestion des savoirs et des partenariats – c'est-à-dire des activités autres que le financement. Il a également noté que des garanties sont nécessaires pour éviter que de telles situations ne se reproduisent. La direction a souligné que, en raison des problèmes de performance du portefeuille et du manque de réalisme du COSOP, aucun projet nouveau n'était prévu. Tous les projets, sauf un, étaient clôturés. En outre, aucune allocation n'est prévue dans le cadre du système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) pour le cycle 2010-2012, ni au titre de la neuvième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA9).
28. Le Comité a pris note des éclaircissements fournis par IOE, selon lesquels l'évaluation des activités autres que le financement avait été effectuée en fonction des objectifs énoncés explicitement dans les deux COSOP pour la Jordanie, où elles étaient traitées de manière approfondie.
29. Le Comité a noté que, même si l'évaluation du programme de pays avait été réalisée récemment, certains indices, dès 2000, donnaient à penser que la performance était peu satisfaisante et le ciblage inadéquat. À cet égard, le nouveau CPP a souligné que la supervision directe a permis de remédier aux problèmes d'exécution de manière plus adéquate et en temps utile.
30. Le Comité a fait observer qu'il n'est pas en mesure de recommander au FIDA de poursuivre ou de suspendre les opérations de prêt à la Jordanie, même si la recommandation issue de l'évaluation invitant à un retrait progressif est justifiée. Il a aussi admis que continuer à agir comme si de rien n'était n'est pas une solution, compte tenu en particulier de la situation du pays et des conséquences pour l'efficacité institutionnelle du FIDA en général. De fait, le Vice-Président adjoint du FIDA (PMD) a souligné que, pour le moment, à moins que la situation ne change du tout au tout, le FIDA ne prévoit pas d'accorder d'autres prêts à la Jordanie.

31. Le Comité a pris note des préoccupations de PMD au sujet de certains aspects de la méthodologie, auxquelles IOE a répondu en apportant les précisions voulues. Il a été convenu que, à l'avenir, IOE présenterait un exposé sur l'évaluation de la performance des stratégies de pays et des projets conçus plusieurs années avant la date de l'évaluation indépendante.
32. **Stratégie du FIDA en matière de partenariat.** Le Comité a examiné le document EC 2012/72/W.P.9, qui contenait la stratégie du FIDA en matière de partenariat, ainsi que les observations d'IOE, aux fins d'examen par les membres.
33. Le Comité a accueilli le rapport avec intérêt et s'est félicité des observations soigneusement formulées par IOE. Il a aussi remercié le FIDA de s'attaquer à cet aspect fondamental de ses activités.
34. Le Comité a noté qu'il serait utile de donner la priorité aux partenariats, et en particulier d'améliorer la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome et avec les gouvernements. Le Comité était également heureux de noter que, dans le cadre de la stratégie en question, le FIDA est considéré comme étant un partenaire constructif et actif et un promoteur de partenariats.
35. Le Comité est convenu avec IOE qu'il fallait trouver le moyen de chiffrer l'application de cette stratégie et de mettre au point des stratégies de retrait, au cas où il serait nécessaire de rompre un partenariat.
36. **Questions diverses: Procédure de sélection et de recrutement du Directeur d'IOE.** Le Comité a examiné le document EC 2012/72/W.P.10, intitulé Procédure de sélection et de recrutement du Directeur d'IOE.
37. Rappelant que l'actuel Directeur d'IOE terminera son deuxième et dernier mandat à la fin d'avril 2013, le Secrétaire du FIDA a informé le Comité des procédures de sélection et de recrutement du Directeur, qui sont exposées dans la Politique révisée du FIDA en matière d'évaluation approuvée par le Conseil d'administration. Il a été convenu que les activités suivantes seraient entreprises d'ici à la fin de juillet 2012:
 - a) Les Listes A et B devraient désigner chacune un représentant qui fera partie de la commission de recrutement chargée de la sélection. La Liste C sera représentée par le président du Comité.
 - b) Le président du Comité de l'évaluation se mettra en rapport par écrit avec le Président du FIDA afin d'obtenir de ce dernier la nomination d'un représentant de la direction du Fonds à la commission de recrutement.
 - c) Le président du Comité de l'évaluation invitera les membres du Comité, la direction et le Directeur d'IOE à proposer des experts en matière d'évaluation (appartenant à ECG, au Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) et à d'autres organismes), qui siégeront dans la commission de recrutement, conformément à l'alinéa a) du paragraphe 58 de la Politique révisée du FIDA en matière d'évaluation (EB/2011/102/R.7/Rev.1). Les trois représentants du Comité de l'évaluation à la commission de recrutement examineront la liste des noms communiqués et feront une proposition au Comité de l'évaluation, lequel désignera, selon une procédure d'approbation tacite, les deux experts indépendants qui siégeront dans la commission.
38. Les membres de la commission de recrutement, qui sera ainsi dûment constituée, choisiront leur président.